

PROCES-VERBAL LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Caroline MERIOT, Marie-Christine ANGEVIN

Date de convocation : 25 octobre 2022

Absents : Jérôme JASON, Thierry VERGNES, Francine MAIA

Procuration : Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN, Francine MAIA à Nathalie PRADELS

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

- Présentation d'un projet de reprise du restaurant « L'auberge de Marie et Bruno » par les futurs repreneurs
- Présentation du festival de théâtre de rue à La Salvetat-Peyralès par l'association « Son'O'Lior »

DELIBERATION N° 2022-057

DON DE L'ASSOCIATION DE L'ASSOCIATION POUR L'ÉGLISE DE BIBAL

Le maire fait part au conseil municipal d'un don de la part de l'association de sauvegarde de l'église de Bibal d'un montant de 10481 €. Ce don sera affecté aux travaux de réfection des façades de l'église de Bibal.

- Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, accepte le don de 10 481 € de l'association de sauvegarde de l'église de Bibal

DELIBERATION N° 2022-058

TRAVAUX RENOVATION ECOLE 2023 : CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation de l'école primaire.

Il précise qu'il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Il précise qu'un appel d'offre a été lancé du 7 septembre au 7 octobre 2022. 5 cabinets d'architectes ont déposé une offre. La commission communale d'appel d'offre, assistée par Aveyron Ingénierie, s'est réunie le 24 octobre 2022. Une phase de négociation a été engagée avec 3 candidats. A l'issue de cette phase, la proposition de M. François POUX a été retenue par la commission d'appel d'offre.

Il présente la proposition de M. François POUX qui se compose d'un taux de rémunération de 7.50 % pour un coût prévisionnel de 500 000 € HT soit 37500 € HT. Il est précisé que le forfait de rémunération est provisoire et s'ajustera au montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte la proposition d'honoraire de maîtrise d'œuvre de M. François POUX pour les travaux de rénovation de l'école primaire
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement

DELIBERATION N° 2022-059

SUBVENTION ASSOCIATION « LOS PASSEJAIRE »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'attribuer à l'association « Los Passejaires » une subvention annuelle de 100 € pour ses activités sur la commune.

- Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, accepte à 10 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer une subvention annuelle de 100 € à « Los Passejaires ».

DELIBERATION N° 2022-060

ZONE ARTISANALE DE LA ROMANIE : VENTE DE LA PARCELLE ZM 6

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet de construction d'un atelier de métallerie à la zone artisanale de la Romanie.

Mme CESARIN Elisabeth, a fait une demande d'achat de la parcelle ZM 6 et ce afin d'y construire un bâtiment à usage professionnel. Il s'agit d'une activité d'artisan métallier, spécialité design dans la réalisation de projets métallique intérieur et extérieur, hors structure gros œuvre. Les acheteurs souhaitent construire un entrepôt de 200 m², avec bureau, sanitaire, et logement de fonction de 60 m².

Il propose de vendre ce terrain au prix de 6 € le m².

Il convient de délibérer sur la vente de cette parcelle.

Vu l'avis favorable de la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- DECIDE de vendre la parcelle ZM 6 d'une surface de 797 m² située dans la zone artisanale de la Romanie à Mme CESARIN Elisabeth
- FIXE le prix de vente à 6 € le m²
- PRECISE que tous les frais supplémentaires inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame la première adjointe, à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

DELIBERATION N° 2022-061

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3-2022

Le maire propose d'adopter la décision modificative budgétaire N°3 sur le budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel		950.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		950.00 €		
R 10222 : FCTVA				950.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				950.00 €
Total		950.00 €		950.00 €
Total Général		950.00 €		950.00 €

Signatures :

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de la RD en traverse
- Point sur les travaux du presbytère
- Proposition d'installation d'un abribus sur la place André Calvignac et de cages de foot au stade
- Point sur la fermeture de l'épicerie VIVAL
- Point sur la signalisation et l'adressage
- Suite à la réunion avec M. Julien Fabre, M. Cantagrel et Mme MERIOT informent le conseil sur les nouveaux points de collecte de ramassage des ordures ménagères suite à l'arrêt du ramassage individuel dans le bourg centre prévu en 2023.
- Point sur la cantine : suite à l'augmentation du prix des repas fournis par l'EHPAD au 1^{er} janvier 2023, une réflexion va être engagée par rapport aux différentes possibilités de modification du tarif